



SYNDICAT DE LA REGION DE MONTEREAU-FAULT-YONNE POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 077-257701748-20250627-DCS2025_27-DE

PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 07 AVRIL 2025

Date de Convocation

31 mars 2025

Date d’Affichage

1^{er} avril 2025

Nombre de délégués

- En exercice	60
- Présents	33
- Votants	33
- Représentés	00
- Absents	27

L’an deux mille vingt-cinq, le 07 avril à dix-huit heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

BAILLET Jean-Luc, BOURBIGOT Eric, BOUYERON Perrine, ROBERT Jean-François, MARTI Michel, PLANADE Muriel, VALLEE Lionel, DA COSTA FERREIRA Paulo, TREF Marie, DEVAUX Robert, SCHNELL Christian, QUERMELIN Christina, FONTAINE Frédéric, CHEREAU Casimir, JEGO Yves, ALBOUY Jean-Marie, CRETON Bernard, DESANTE Marie-Laure, BRUN Lydia, MAILLARD Gaston, CHOLLET Denis, TOMAS José, GOSSEREZ Alain.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

VOLLEREAU Damien, PERADON Philippe.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

GALLOIS Claudy, CHIANESE Vincent, SIMONET François.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

-

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

PERRIGOT Philippe, BIGOT Jean-Yves, AMABLE Christelle, BARTHE Christiane, VOLLEREAU Virginie.

Représentés :

-

Absents :

ROUX Patrice, DUFFAULT Annie, BRUNEAU Eric, HOFACK Audrey, GALAN Jean-François, BELLEMAIN Lise, VIDAL SALGUEIRO Adeline, RIFFAUD Jean, GADOT Olivier, JOYEUSE David, AQUILON Dominique, WOJCIECHOWSKI Michel, MARCHAND Christophe, PRAT Françoise, DECOURT Fabien, FONTAN Michel, LAVIT Guy, LECOSNIER Sylvain, LATIL Sabrina, CROSNIER Philippe, BELLIOU Yannick, MARTIN Denys, CAMUSET Pascal, BOITEUX Jean-Michel, CLOOTENS Hervé, HUSSON Sarah, BOUILLOUD Philippe.

Secrétaire de séance : Monsieur Casimir CHEREAU – 2^{ème} Assesseur du Bureau.

La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de Monsieur Yves JEGO

Président du SIRMOTOM.

Madame ZAIDI procède à l'appel nominal.

(Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer).

M. JEGO : Le quorum est atteint et je vous remercie de votre présence.

ORDRE DU JOUR

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- Désignation du secrétaire de séance pour le conseil syndical du 07 avril 2025 ;

FINANCES

- Approbation du Compte Financier Unique 2024 ;
- Approbation du Programme Pluriannuel d'Investissement (P.P.I.) 2025-2027 ;
- Vote du budget primitif 2025 ;
- Modification de la délibération n°DCS2023/50 portant sur la révision de la délibération DCS20214/61 relative à la modification des modalités de l'opération « Composteurs gratuits » ;

- Affaires et questions diverses.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE POUR LE CONSEIL SYNDICAL DU 07 AVRIL 2025

M. JEGO : Nous devons désigner un secrétaire de séance.
Monsieur Casimir CHEREAU, le doyen d'âge, s'est porté candidat.
Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas.
Je mets aux voix sa candidature :
Qui est contre ? 0 voix.
Qui s'abstient ? 0 voix.
Monsieur CHEREAU est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

FINANCES

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

M. JEGO : Je sortirai au moment du vote.

M. CHIANESE : Vous avez tous reçu les documents.

Exécution du budget de fonctionnement

a) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement constatées au Compte Financier Unique 2024 sont arrêtées à 9 693 073,74 €.

b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement constatées au Compte Financier Unique 2024 sont arrêtées à 9 693 073,74 €.

Exécution du budget d'investissement

a) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement constatées au Compte Financier Unique 2024 sont arrêtées à 2 793 778,07 € alors que 240 000 € (subvention Région) des crédits figurent en restes à réaliser et seront reportés sur l'exercice 2025.

a) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement constatées au Compte Financier Unique 2024 sont arrêtées à 3 892 374,79 € alors que 4 298,4 € des crédits figurent en restes à réaliser et seront reportés à l'exercice 2025.

(Le Président quitte la salle) ...

Il appartient au Conseil Syndical, sous la présidence du doyen d'âge, de se prononcer par son vote sur l'approbation de ce Compte Financier Unique 2024.

M. CHEREAU : Je mets aux voix ce CFU.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Le CFU 2024 est voté à l'unanimité.

Mme ZAIDI : Je me permets de préciser que le vote a porté sur le Compte Financier Unique 2024.

(Retour du Président dans la salle) ...

APPROBATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (P.P.I.) 2025-2027

M. CHIANESE : Au titre de la période « 2025-2027 », le P.P.I s'élève à un montant total d'investissement de 2 169 946,82 €, selon la répartition suivante :

- Rénovation de la Déchetterie de Montereau : 1 115 878,82 € (solde des travaux) ;
- Mise en place de PAV enterrés et semi-enterrés (dont PAV compostage) : 1 054 068,00 €.

Il est demandé à l'assemblée d'approuver le Programme Pluriannuel d'Investissement (P.P.I.) 2025-2027 tel que joint en annexe de la présente convocation.

M. JEGO : Je le mets aux voix :

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Il est approuvé à l'unanimité. Je vous en remercie.

Merci. P.P.I. qui sera réalisé l'année prochaine en fonction des nouveaux arrivants. C'est un plan prévisionnel, qui sera amené à être révisé.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

M. JEGO : Nous en avons longuement parlé lors du DOB.

Nous avons eu une séance vivante pour le budget du SYTRADEM et je remercie tous ceux qui étaient présents, soit les 11 représentants du SIRMOTOM face aux 12 présents du SMETOM. Le SMETOM a 12 représentants et le SIRMOTOM en a 11 au SYTRADEM.

Pour rappel du débat, il y a 2 M€ de baisse des dépenses du SYTRADEM, dont nous avons souhaité savoir pourquoi elles ne venaient pas en diminution des cotisations des syndicats. Une première séance d'explications le 17 mars 2025 s'était tenue, au cours de laquelle on nous avait à peu près justifié -rien n'est vraiment clair- pour 1 M€, mais il restait 1 M€ sur lequel j'avais sollicité officiellement le Président du SYTRADEM avec d'ailleurs une petite étude réalisée par un cabinet spécialisé pour que ce 1 M€ vienne en diminution des charges des deux syndicats.

Nous avons eu un long débat, d'abord en bureau. Il s'avère qu'on avait parlé d'un certain nombre de choses, notamment sur des investissements inscrits dans ce budget du SYTRADEM qui n'étaient plus nécessaires. On parle de 325 K€ qui ne s'avéraient pas nécessaires mais qui étaient toujours dans le budget, il y avait donc des éléments d'insincérité.

Le Président du SYTRADEM a fait une proposition consistant à diminuer la cotisation des deux syndicats de 700 K€. Il avait dit d'abord 600 K€ alors que j'étais resté sur 1 M€. C'était le souk !

J'ai réuni les élus et représentants du SIRMOTOM. Il en est ressorti que nous n'allions pas voter contre le budget et mener une guerre, ils ont fait un effort, d'accord, mais nous n'allions pas lâcher nos demandes de transparence. Nous avons donc voté ce budget. Le budget que je vous propose aujourd'hui prend donc en compte cette réalité.

Nous sommes convenus que nous allons saisir le Préfet et la Chambre régionale des comptes pour demander des éclaircissements sur ce qui nous semble insincère, c'est-à-dire les 2 M€ qui restent dans le budget en provision pour le fonctionnement. Ils nous expliquent que « c'est au cas où il y aurait des dépenses imprévues... ». Tout cela nous semble un peu léger. Nous pensons que le budget n'est pas sincère.

Et comme ils ont gonflé les dépenses, ils ont aussi gonflé les recettes. A titre illustratif, l'année dernière il y avait 1,9 M€ de recettes pour le SYTRADEM versus 2,8 M€ pour cette année. Pourquoi ? Ils sont incapables de dire pourquoi il y aurait 2,8 M€ de recettes. La vérité est que tout cela est insincère !

La proposition consiste à saisir le Préfet et la Chambre régionale des comptes pour demander un avis sur le budget et pour essayer de lutter contre cette dérive pour laquelle ils font semblant de ne pas savoir ou savoir, et/ou avoir des modes de répartition entre les deux syndicats qui ne sont absolument pas clairs aujourd'hui.

Leur grand argument était de nous dire que « ce n'est pas nouveau ». Ce à quoi j'ai répondu ma phrase préférée : « L'antériorité d'un vice n'en fait pas une vertu ». Ce n'est pas parce que vous faites quelque de mal depuis longtemps que cela devient quelque chose de bien.

Et l'absence de transparence ou la légèreté de leurs réponses fait que je ne souhaite pas en rester là : quand on leur dit quelque chose, ils disent « non » dans un premier temps et quinze jours après, ils disent « on a vérifié, vous aviez raison ». Je veux saisir les autorités et on verra bien ce qui se passera.

D'autant que nous avons fait un calcul à avoir à l'esprit : le syndicat SYTRADEM est un contribuable et une autorité unique, qui paie des taxes. Ils nous expliquent qu'ils paient la fameuse TGAP à la tonne et qu'ils nous la refacturent à l'habitant. Pourquoi nous la refacturent-ils puisqu'ils sont le contribuable ?

Par ailleurs, ils touchent les recettes de CITEO essentiellement (mais il y a un peu de VERALLIA) à la tonne et les reversent selon une clé de calcul bizarre : en 2024 c'était 40 % pour nous et 60 % pour eux ; en 2025 c'est 34 % pour nous et 66 % pour eux. Pourquoi, comment ? On ne comprend pas bien.

J'ai fait faire ce calcul à Andrée conformément aux statuts, en disant que si le SYTRADEM payait toutes ses charges y compris la TGAP, gardait toutes ses recettes, nous n'aurions à financer que ce qui manque. Là, on pourrait le financer au prorata de la population, ce serait cohérent. Quand on fait ce calcul là sur 2024 (on a le Compte Financier unique), on a payé 1,4 M€ de trop ! Cela signifie qu'il y a quelque part un loup !

Je propose que dans la saisine de la Chambre régionale des comptes, on lui demande également dans son avis de revenir à cette logique : le SYTRADEM encaisse toutes ses recettes -à lui d'être bon sur ses recettes-, il paie toutes ses taxes et c'est seulement la somme manquante au bout qui est répartie entre les deux syndicats. C'est logique et compréhensible. Les syndicats apportent une contribution pour l'équilibre du SYTRADEM ! C'est devenu une usine à gaz sur ce sujet.

Tel est le combat, avec l'espoir d'essayer d'obtenir un avis de la Chambre régionale des comptes dont je rappelle que ce sont des magistrats qui le rendent -il y a donc une valeur impérative-, afin de rétablir les choses, au moins pour le budget 2026. Pour le budget 2025, on ne peut pas faire grand-chose. Cela permettrait à ceux qui vont sortir des urnes en mars 2026 de repartir sur des bases plus saines, ou alors de prendre la décision de sortir de ce syndicat, avec qui le partenariat est très compliqué et sur lequel on a beaucoup de difficultés à avoir des éléments. Nous sommes souvent méprisés ou mal traités -n'est-ce pas Michel-, comment étant un peu des « voyous » parce que nous voulons savoir.

La conséquence : nous avons essayé de minimiser cette année au maximum.

Nous avons deux options, qu'on peut vous faire trancher puisque le budget n'est pas voté :

1. On met zéro augmentation sur la TEOM, mais là ce serait insincère parce qu'on n'est pas sûr de passer ;
2. La prudence, la bonne gestion et l'équilibre font que je vais vous proposer une augmentation de la TEOM de 3,5 %, soit 5,44 € par an et par habitant.

C'est toujours trop, mais je rappelle que la TGAP que l'on paie indirectement a augmenté de 400 % en cinq ans !

Voilà la proposition. Nous faisons face à toutes nos dépenses. Nous poursuivons toutes nos actions. Je remercie à cette occasion le Maire de Marolles, commune dans laquelle nous avons installé le premier City Compost cette semaine. Cela a l'air de bien démarrer.

Nous donnerons un explicatif, mais ce n'est pas le moment, pour justifier de cet ajustement de 5,44 € (0,45 € par mois) de la TEOM. A la réception de leur feuille d'impôt, les habitants vont s'interroger. Si nous avons une bonne nouvelle avant la fin de l'année de la Chambre régionale des comptes et des perspectives, je vous proposerai de voter -non pas le budget 2026, ce sera à l'équipe qui arrivera en 2026 de voter son budget- une délibération pour diminuer d'autant de ce que nous aurons récupéré, c'est-à-dire effacer l'augmentation de cette année et aller plus loin si possible sur la diminution de la TEOM. C'est symbolique, cela ne rentre pas encore dans le portefeuille, mais il s'agit au moins de l'affirmer sur cet aspect.

Je remercie les élus qui se sont mobilisés et qui sont montés au créneau avec et autour de moi. C'est mieux d'être à plusieurs quand on mène une guerre ! Ils peuvent, si vous le souhaitez, témoigner de la réalité de ce que je relate.

Les gens savent que tout augmente. Je préférerais 0 % et même diminuer, mais une augmentation de 3,5 % n'apparaît pas monstrueuse.

Il y aura de l'argent et en fin d'année ils nous ont expliqué qu'ils auraient à peine 500 K€ d'excédent, ce à quoi j'ai répondu qu'ils auraient beaucoup plus que 1,5 M€ d'excédent. De l'argent sera stocké là-bas, qui ne sert à rien, alors que paradoxalement nous sommes obligés de faire un ajustement ! Vous avouerez que c'est de la mauvaise gestion !

On peut stocker par prudence comme on l'a fait depuis des années au SIRMOTOM. Sur les 5,5 M€ de l'usine, nous avons emprunté 2,1 M€. Nous avons financé tout le reste en fonds propres, mais cela signifie que nous n'avons plus de marge de manœuvre non plus. On stocke ce qu'il faut pour être raisonnable, pour ne pas être pris au dépourvu, mais on ne prélève pas de l'impôt pour stocker de l'argent !

C'est là où la Chambre régionale des comptes peut quand même pointer du doigt un certain nombre de choses, notamment sur des recettes prévisionnelles inscrites.

1,9 M€ de recettes ! Ils passent à 2,7 M€, qu'est-ce qui le justifie ? « C'est comme ça, c'est une projection » ! Quand on regarde les recettes réelles depuis cinq ans, il n'y a jamais eu 2,7 M€ ! 50 % de plus, ce n'est pas sérieux !

Parmi ceux qui m'ont accompagné, certains souhaitent-ils s'exprimer ?

M. CHIANESE : C'est consternant quand on voit que le Président du SYTRADEM était scandalisé parce qu'il s'est rendu compte que depuis trois ans il y a eu 125 K€ de dépenses informatiques et 130 K€ de travaux qu'ils ont inclus au budget alors qu'il leur a été stipulé à plusieurs reprises qu'ils n'en avaient pas besoin. Le Président du SIRMOTOM leur a fait remarquer de téléphoner à SOVALEM pour constater les dires ou pas. Et quand on dit qu'il y a une erreur de 125 K€, on apprend miraculeusement que sans les 2 M€ qu'ils récupèrent plus ou moins en partie, il y avait déjà pratiquement 170 K€ de restes sur le budget qui étaient prévus.

M. JEGO : S'ils avaient appliqué ce qu'on demandait, c'est-à-dire – 1 M€, il y avait encore un excédent de 170 K€ ! A cela, nous avons ajouté deux points évoqués par M. CHIANESE et que nous avons pointés du doigt, qu'ils ont fini par admettre comme vrais : ils avaient inscrit 125 K€ pour une facture informatique qui n'a pas lieu d'être, qu'ils ont fait retirer et ils avaient inscrit 100 K€ de travaux pour les capteurs de l'usine, dont le gestionnaire de l'usine leur a dit à plusieurs reprises (mais ce n'est pas remonté) que ces travaux étaient inutiles et qu'il n'y avait pas besoin de les inscrire au budget.

Il y avait dans le budget tel qu'il nous était présenté -dans ce qui on a repéré, 125 K€ + 100 K€ = 225 K€ d'inscriptions insincères et s'ils avaient enlevé le million, ils faisaient encore 170 K€ d'excédent, plus ces 225 K€, soit presque 500 K€ d'excédent ! Leur budget était donc très confortable avec 1 M€ de moins.

Ils ont dit 700 K€, j'avais dit 1 M€. Ce sont des marchands de tapis, que voulez-vous faire ! Cela prouve que tout cela est très léger et ce n'est pas bien parce que n'est pas une bonne gestion.

Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 1 voix (*Madame DESANTE*).

C'est approuvé à la majorité.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°DCS2023/50 PORTANT SUR LA REVISION DE LA DELIBERATION DCS20214/61 RELATIVE A LA MODIFICATION DES MODALITES DE L'OPERATION « COMPOSTEURS GRATUITS »

M. JEGO : Cette délibération nous fait modifier les tailles de nos composteurs, pas les prix. Je vous incite à continuer d'en faire la promotion, cela marche très bien et c'est très utile. Avez-vous des remarques sur ces tailles de composteurs ? Je n'en vois pas.

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

C'est approuvé à l'unanimité.

Point sur table :

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°DCS2025/13 RELATIVE A LA SIGNATURE DE LA CONVENTION DE REVERSEMENT DES RECETTES PROVENANT DES OPERATIONS DE TRI DES DECHETS – ANNEE 2025

M. JEGO : Ils nous ont demandé de délibérer sur les 34 % et 65 %. Je vous propose par cette délibération de ne pas approuver leur modalité pour demander à regarder la façon dont on répartit. C'est ce que j'ai expliqué plus haut.

Il faut qu'ils gardent toutes les recettes et qu'on se répartisse le reste. Etes-vous d'accord sur ce point qui met en cohérence notre discours avec nos délibérations ?

Mme ZAIDI : On avait pris la délibération qui disait qu'on n'était pas d'accord avec eux. J'ai expliqué que si l'on faisait cela, on se tirait une balle dans le pied parce qu'ils ne reverseraient pas du tout de recettes.

M. JEGO : Sauf si un jour la Chambre régionale leur dit de ne plus reverser.

Mme ZAIDI : Mais en attendant on a besoin des recettes.

M. JEGO : Je mets aux voix :

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

C'est approuvé à l'unanimité.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

M. JEGO : La Maison de TOM, qui démarre très bien, vous attendra à la Foire de la Saint-Parfait. Nous allons vous envoyer des dépliants par mail. On ferme la Maison TOM pendant la Foire pour la délocaliser. La population pourra venir y prendre des cours, apprendre à faire ses détergents, à découvrir tous les services du SIRMOTOM, apporter les piles, les petits objets à récupérer, etc.

C'est important d'être visible et de jouer sur le civisme, sachant que la Maison de TOM a démarré depuis un mois et on vous donnera les chiffres de fréquentation, mais ils sont plutôt très bons. Les opérations comme le Répar'Café fonctionnent très bien. Faites-en la promotion autant que possible !

Pour les personnes qui sont plus loin de Montereau c'est plus compliqué, mais quand l'accueil se faisait ici, c'était pareil.

Avez-vous d'autres questions diverses ? Non.

Merci de vous être mobilisés, de votre soutien et nous allons essayer de faire qu'avant la fin de cette année, on ait au moins juridiquement rendu le petit effort qu'on va demander à nos habitants.

Bonne fin de journée !

La séance est levée à 18h25.

**Le Secrétaire de séance
Monsieur Casimir CHEREAU
2ème Assesseur du Bureau**



**Le Président du SIRMOTOM
Monsieur Yves JEGO**

